



LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU GRAND CLERMONT

Qu'est ce qu'un Conseil de Développement ?

Les Conseils de Développement ont été créés par la loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire du 25 juin 1999, dite loi Voynet, afin d'organiser le principe d'un partenariat entre élus, milieux socioprofessionnels et associatifs. Le rôle des Conseils de Développement vient d'être renforcé par le premier volet de la réforme de décentralisation (loi « MAPAM » du 28 janvier 2014) qui remplace les Pays par des Pôles d'Equilibre Territoriaux.

Un Conseil de Développement est un organe consultatif, un lieu d'échanges et de propositions sur le devenir d'un territoire et de sa population. Il est un espace pour construire une ambition partagée entre habitants et acteurs d'un territoire. Il peut venir en appui de la décision publique (préparation, mise en œuvre, suivi et évaluation). Il peut s'autosaisir de dossiers ou de toute question qu'il juge nécessaire. Il occupe une place de choix pour la diffusion de l'information au sein des milieux professionnels et associatifs, voire auprès de l'ensemble de la population.

La liberté de parole, le débat contradictoire et la diversité des points de vue font la force et la richesse d'un Conseil de Développement.

Le Conseil de Développement du Grand Clermont

Il est né en novembre 2003, en pleine construction du Grand Clermont. Il est composé de représentants des milieux économiques, culturels et associatifs du Grand Clermont.

Pendant près de 10 ans, sous la Présidence du Professeur Laurent GERBAUD, il a enrichi les réflexions du Grand Clermont et largement contribué à la construction du Pays ainsi qu'à l'aboutissement de la démarche SCOT.

Depuis juin 2012, le Conseil de Développement est désormais présidé par Jean-Marc MONTEIL. Chercheur en sciences cognitives, il a été Président de l'Université Blaise Pascal. Son parcours professionnel l'a ensuite mené à Bordeaux puis à Aix-Marseille en qualité de Recteur d'Académie, à Paris au Ministère de l'Education Nationale comme Directeur Général de l'Enseignement Supérieur et plus récemment comme conseiller du Premier Ministre. C'est à la fois son attachement au territoire, sa connaissance pointue du Grand Clermont et son regard critique développé au contact d'autres métropoles nationales comme étrangères qui ont conduit le Président du Grand Clermont à le solliciter.

Le Conseil est composé de 150 membres de la société civile, issus du monde de l'économie, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du sport, de la culture, du tourisme, de l'agriculture, de l'environnement, du secteur social et associatif, etc....

Les responsables des groupes de travail sont M. Philippe DENIMAL (ancien Directeur de la recherche de Michelin), M. Marc RICHETIN (ancien Délégué Recherche et Technologies), M. Bernard DASTUGUE (ancien Directeur INSERM), M. Jean CHAZAL (Doyen de la Faculté de Médecine), Mme Catherine DAMESIN (Directrice de Vulcania), M. Raymond AMBLARD (ancien Directeur Régional Adjoint de l'Equipement), M. Jean-Claude GUILLON (Directeur Développement Durable de Limagrain), M. Pierre MOSSANT (Directeur du Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne), M. Didier VEILLAUD (Directeur de la Coopérative de Mai), M. Jean-Marc LHERMET (Manager Général de l'ASM Clermont-Auvergne).

L'activité du Conseil

Le Conseil de Développement se réunit tous les mois en séance plénière pour mettre en commun les travaux de chacun des groupes de travail et assurer une transversalité et une cohérence entre les actions proposées. Un Comité Scientifique, composé de personnalités qualifiées extérieures à la région, joue un rôle « miroir ».



Les projets en maturation

Depuis 18 mois, le Conseil de Développement est engagé dans un exercice de prospective participative « Le Grand Clermont, 2025 ». A partir du recensement des potentialités du Grand Clermont, susceptibles d'être des leviers de développement, le Conseil de Développement a travaillé à la définition d'une stratégie pour le territoire et à l'émergence de projets structurants.

L'ensemble des propositions visent à renforcer l'attractivité du territoire. Par exemple, on ne saurait penser un développement économique de niveau national et international indépendamment de l'existence d'un environnement scientifique et de formation de niveau élevé. De même, sans une couverture de santé complète et performante, sans une offre culturelle, patrimoniale, environnementale ou touristique organisée, il est difficile d'attirer, puis de retenir de nouveaux acteurs économiques.

Quelques premières propositions opérationnelles :

- générer du développement économique et de l'emploi par la création d'une plate-forme industrielle de production d'éthanol à partir de déchets (de forêts, ménagers et caoutchouc) et développement d'une production de chaudières à bois individuelle
- en matière de santé, création d'un centre expérimental de prévention-santé rayonnant sur toute l'Auvergne grâce à des unités mobiles : il permettra aux patients d'analyser leurs facteurs de risque pour adapter une prévention individualisée et participative
- en matière de recherche, création d'un « METALAB », instance de collaborations scientifiques publiques-privées, permettant de définir une stratégie de la recherche à 10 ans, commune à tous les acteurs de ce territoire
- en matière touristique
 - mettre en place une gouvernance touristique au niveau du Grand Clermont, structure publique intercommunautaire associant également les socio-professionnels
 - développer le tourisme d'affaires : création d'un « Convention Bureau », structure associant partenaires publics et privés, chargée de la promotion, communication et valorisation de la destination Grand Clermont sur le marché du tourisme d'affaires ainsi que d'aider les acteurs et prestataires locaux à l'organisation des manifestations
 - mettre en valeur le site de Gergovie par la construction d'un projet multithématique (archéologie, tourisme, animations, usages locaux, aspects paysagers, accessibilité), porté par une association regroupant l'ensemble des acteurs publics concernés : EPCI, Grand Clermont, Département, Région et Etat
- en matière d'environnement et d'urbanisme
 - promouvoir « un territoire de nature singulière » liant l'urbain et le rural, la ville à ses espaces naturels et agricoles par des actions foncières, des aménagements collectifs, du soutien à des projets d'installation, de la promotion de produits locaux, etc.
 - valoriser les portes d'entrée du Grand Clermont : diverses propositions sont formulées sur l'aéroport, la gare, l'ensemble Grande Halle/Zénith et les entrées autoroutières

Ces premières propositions d'actions ont fait l'objet d'un rendu intermédiaire le 28 septembre 2013 (voir document ci-joint) et seront présentées publiquement, dans leur forme définitive, lors de ce mois de juin 2014.

